



CILAO S

Représentée par M. SEVESTRE Yves
73 rue Aristide Briand - 44 400 REZE

Tél. : 02.40.84.33.32

Département de Loire-Atlantique Commune de JANS Route du Plessis

Lotissement "Le Hameau des Nenuphars"

Permis d'aménager

PA n° 044 076 17 C3001 délivré par arrêté municipal du 8 Janvier 2018

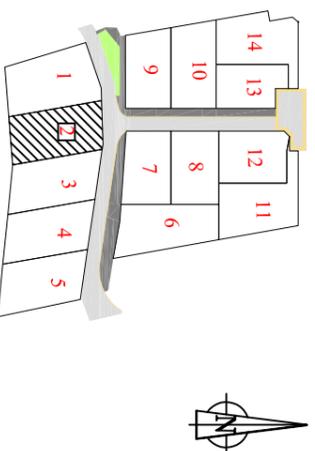
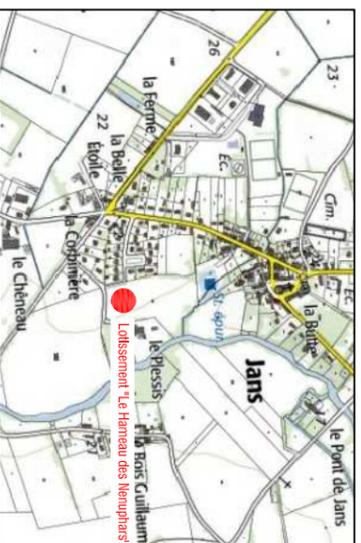
LOT n° 2

Adresse: 16, Route du Plessis
Cadastre: Section YC n° 360
Surface Arpentée: 559 m²
Surface de Plancher: 200 m²
Servitude particulière: OUI NON

Réalisé le 02/02/2021
Mis à jour après travaux le : 25/01/2022
(MAJ des altitudes voisine)

PLANS DE SITUATION

Sans échelle

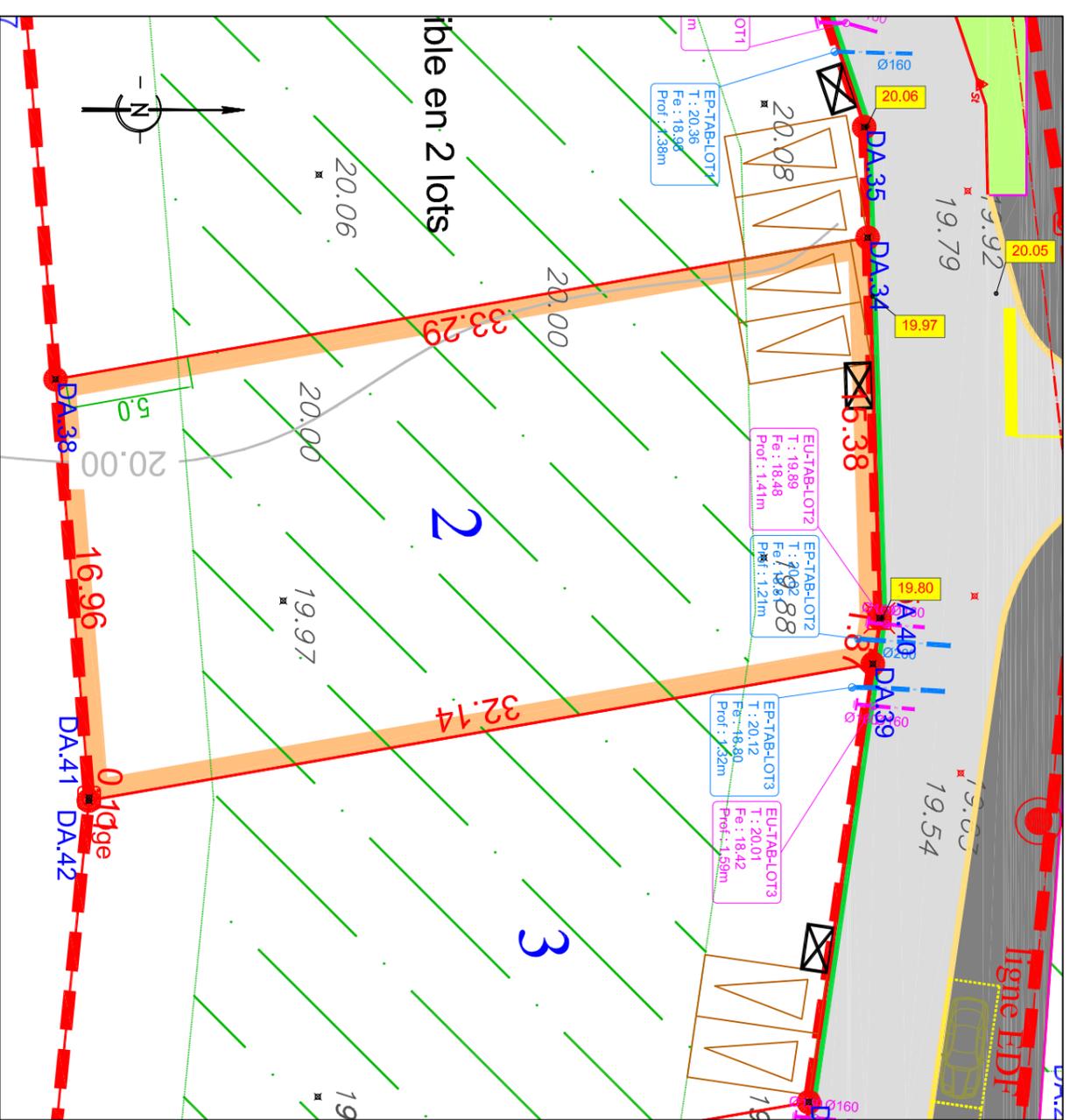


PLAN DE VENTE

SOMMET	X	Y	DISTANCE
DA.39	1353480,31	6278881,80	1,87
DA.40	1353478,46	6278882,07	15,38
DA.34	1353463,09	6278881,59	33,29
DA.38	1353468,81	6278848,80	16,96
DA.41	1353485,72	6278850,15	0,11
DA.42	1353485,83	6278850,14	32,14
DA.39	1353480,31	6278881,80	
Superficie : 559 m ²			

Dossier B 7340

DÉFINITIF



ECHELLE: 1/250

LEGENDE

	Espace vert		Périmètre du Lot		Cote projet voirie
	Voie en enrobé noir		Périmètre du Lotissement		Tabouret eaux usées
	Trottoirs en enrobé noir		Bornes de remembrement ou OGE		Informations Tabouret LOT X
	Sentier piéton		Enclave non close 5m x 5m		T : Côte Tampon
	Stationnement (Marquage au sol uniquement)		Emplacement conseillé		Fe : Côte Fil d'Eau
	Marquage en résine blanche		Entrée de lot		Prof. : Profondeur
	Marquage au sol en résine gravillonnée		Emplacement imposé		Coffrets de branchement AEP, Telecom, élec.
	Zone constructible des lots		Accès et sortie de lot		Candélabre
	Canalisation Eaux usées existante		Interdit		
	Réseau aérien ENEDIS existant		Vegetation existante conservée		
	Canalisation AEP Existante désaffectée		Cotes terrain naturel - AVANT TRAVAUX		

NOTA:

- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et le cahier des prescriptions
- L'emplacement des coffrets, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif
- Les côtes fil d'eau des réseaux de branchement EU et EP sont issues du plan de récolement de l'entreprise VRD
- Les altitudes voisines sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées, elles sont issues du plan d'EXE de l'entreprise VRD
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toutes raisons d'ordre technique et/ou normative
- L'aménageur se réserve le droit, pour toutes raisons d'ordre technique, d'implanter les bornes EDF-400A sur les lots

Cabinet BCG
Agence de BI AN
Dossier B 7340